

## DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

### FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

Votre Conseiller en Investissement Financier est un professionnel immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 16002385 (ce numéro est consultable sur le site internet de l'ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) au titre des activités réglementées détaillées ci-dessous.

Il est à même de vous conseiller pour la gestion de votre patrimoine notamment dans le cadre de consultations écrites, qui feront l'objet de **lettres de mission préalablement acceptées et signées par vous**. Il est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09, <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html> et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : 17, Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, <http://www.amf-france.org/>.

### Votre Conseiller exerce les activités réglementées suivantes

- **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)**, enregistré sous le n° E008380 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI-CIF), 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris – [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr), association professionnelle agréée par l'AMF. Il est autorisé actuellement à conseiller principalement les produits et/ou services financiers des sociétés citées ci-dessous.
- **Intermédiaire en assurance (IAS)** inscrit en qualité de courtier, catégorie de type B, non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et autorisé à présenter les contrats des entreprises d'assurance citées ci-dessous et d'autre.
- **Courtier en Opérations de Banque et de Services de Paiement (COBSP)** non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité à présenter les offres des établissements bancaires et/ou de crédit cités ci-dessous.
- Votre Conseiller est par ailleurs **titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds** n° 4401 2016 000 006 173 délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de NANTES - ST-NAZAIRE le 04/09/2019 et garantie CRCP N°100428 accordée par CNA / HARDY 52-54, rue de la Victoire, 75009 Paris.

**Partenaires** (Liste succincte de Compagnies d'assurance, Société de Gestion et autres fournisseurs)

Producteur de produits Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
SWISSLIFE	Compagnie d'assurance	IAS	Commission
SURAVENIR	Compagnie d'assurance	IAS	Commission
ODDO BHF	Compagnie d'assurance / banque	IAS / Courtage	Commission
LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de distribution	Commission
ROTHCHILD	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de distribution	Commission
MONETA	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de distribution	Commission
H2O AM	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de distribution	Commission

La liste complète des promoteurs de produits pourra être fournie sur simple demande et en cas d'actualisation de l'offre, nous vous en informerons.

Vous êtes informé(e) que nous ne détenons aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital dans les entreprises susvisées.

Votre Conseiller percevra uniquement les honoraires qui seront facturés suite à la prestation réalisée sur la base d'un devis et défini dans la lettre de mission. N° TVA intracommunautaire FR 57 818764987

Il dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, **d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) suffisante couvrant ses diverses activités**. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances et souscrites auprès de M.M.A Entreprise (polices n° 127126956) pour des montants annuels maximums de :

	CIF	IAS	COBSP	IMMOBILIER DIRECT
RCP	600.000 €	2.000.000 €	800.000 €	150.000 €

Votre Conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

## **Mode de facturation et rémunération du professionnel**

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et plus particulièrement son article 325-4, nous vous informons pouvoir recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPC, tout ou partie des frais d'arbitrage, une fraction des frais de gestion – le taux de rémunération annuel ne pouvant excéder 1,55 % <sup>(1)</sup>. Lorsque cette mission de conseil est suivie de la souscription de parts de SCPI, nous vous informons pouvoir recevoir une rémunération ne pouvant excéder un maximum de 7,50 % <sup>(1)</sup> du montant de la souscription, et, pour les produits structurés, en fonction de la date de maturité du produit, nous vous informons pouvoir recevoir jusqu'à 0.35 % <sup>(1)</sup> annualisé du montant de la souscription.

Votre Conseiller pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains de ses fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte ou de la société qui nous autorise la commercialisation de ses produits. Nous nous engageons à vous assister dans l'obtention de ces informations.

Lorsque cette mission de conseil est suivie d'une opération de banque et/ou de service de paiement, nous vous informons pouvoir percevoir, au titre de la réalisation de cette opération ou de ce service, une rémunération de l'établissement concerné pouvant aller jusqu'à un (1) % maximum du montant financé, plafonné selon les règles propres à chacun des établissements de crédit et/ou de paiement sélectionnés. Des informations plus précises vous seront communiquées au moment de la finalisation de la ou des opération(s).

Par ailleurs, je vous informe être susceptible de percevoir des honoraires pour les prestations suivantes : Prestation d'un audit patrimonial réalisé sur devis 250€ HT / heure, transfert de PEA 150€ HT. Audit patrimonial simple 750€ HT offert pour toute souscription d'un placement financier ou d'un investissement immobilier supérieur à 100.000€. En fonction de la complexité et de l'urgence du dossier, les prestations de conseil et d'ingénierie patrimoniale, seront facturées sur devis 400 HT / de l'heure.

## **Le respect de vos droits**

En cas de contestation, votre Conseiller fera les meilleurs efforts pour vous apporter les explications nécessaires et rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pouvez vous adresser :

- Par courrier à l'adresse suivante : FRUCTIF-PATRIMOINE, 12 avenue Carnot, 44017 NANTES Cedex 1
- Par téléphone : 06 08 68 96 59
- Par mail à : [bl.conseil@fructif-patrimoine.fr](mailto:bl.conseil@fructif-patrimoine.fr) – [bl.conseil@fructif-patrimoine.com](mailto:bl.conseil@fructif-patrimoine.com)

Nous nous engageons, à compter de la date de réception de votre réclamation, à en accuser réception dans un délai de dix jours ouvrables et à y apporter une réponse dans un délai maximal de deux mois sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées. Si ces voies de recours internes n'aboutissent pas, vous avez la possibilité de faire appel à un médiateur :

- Pour les réclamations liées aux produits financiers : vous pouvez vous adresser à Madame Marielle COHEN-BRANCHE, Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, [mediation@amf-france.org](mailto:mediation@amf-france.org).  
Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>
- Pour les réclamations liées aux produits d'assurance : vous pouvez vous adresser à la Médiation de l'Assurance, - TSA 50110, 75441 Paris cedex 09.  
Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- Pour les réclamations liées aux biens immobiliers : vous pouvez vous adresser au Médiateur de la consommation - ANM CONSO – 62 rue Tiquetonne 75002 Paris  
Site internet : [www.anm-conso.com/anacofi-immo](http://www.anm-conso.com/anacofi-immo)
- Pour les réclamations liées aux produits bancaires : vous pouvez vous adresser au Médiateur de la consommation - ANM CONSO – 62 rue Tiquetonne 75002 Paris  
Site internet : [www.anm-conso.com/anacofi-iobsp](http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp)

Nous nous engageons, à compter de la date de réception de votre réclamation, à en accuser réception dans un délai de dix jours et à y apporter une réponse dans un délai maximal de deux mois sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées. Si ces voies de recours internes n'aboutissent pas, vous avez la possibilité de faire appel, selon les cas : au Médiateur de l'ANACOFI-CIF (92 rue d'Amsterdam 75009 Paris), à Madame Marielle COHEN-BLANCHE, Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 <http://www.amf-france.org/>) ou à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09 <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>).

J'autorise expressément la transmission d'informations me concernant aux partenaires de mon Conseiller dans le cadre des souscriptions envisagées. Les données personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier par notre société, responsable de traitement et par ses prestataires/sous-traitants. Elles pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes : gestion et suivi de vos souscriptions en interne ou avec des prestataires/sous-traitants, prospection et animation commerciale, réponse aux obligations légales et réglementaires. Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978 modifiée et seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous pouvez vous opposer à l'utilisation par votre Conseiller de vos données personnelles aux fins de propositions commerciales en cochant la case ci-contre :

En outre, vous êtes informé(e) que notre société met en œuvre un traitement de données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et que le régime de droit d'accès aux données recueillies par l'application des articles L.561-5 et L.561-23 du Code Monétaire et Financier s'exerce auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (article L.561-45 du Code Monétaire et Financier). Si besoin, j'autoriserai ma banque à transmettre à mon Conseiller les informations me concernant. Dans le strict respect du secret professionnel, tous les documents et éléments que vous nous transmettez seront traités avec la plus extrême confidentialité et dans le strict cadre de la mission. Je reconnais avoir connaissance de l'interdiction pour mon Conseiller de recevoir des espèces, effets, valeurs ou chèques au porteur ou à son ordre.

Fait en deux (2) exemplaires, le

à

**Conseiller**

Nom : LARCHER  
Prénom : Béatrice  
Signature :

**Client(s)**

Nom :  
Prénom :  
Signature :

*(1) Représente la rémunération maximale en taux perçu par votre Conseiller de la part d'un promoteur de produits et par client. Cette rémunération est calculée sur la base de chaque valorisation hebdomadaire des contrats (telle que communiquée par nos promoteurs de produits) et du taux de rémunération annuel applicable à chaque support*